

**Séance du Conseil général du 18 décembre 2023
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Présidence : M. Urs Moser

Secrétaire-Caissière : Mme Séverine Bippert

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

Monsieur Urs Moser, Président : je vous souhaite la bienvenue pour cette dernière séance de l'année 2023. Ce Conseil général a été convoqué selon les dispositions du règlement et nous pouvons donc valablement siéger. La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

1. Appel

Conformément à l'art. 18 du Règlement du Conseil général, Monsieur le Président, Urs Moser, passe la parole au Vice-Président, Monsieur Martial Farine pour procéder à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 18 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable. La majorité absolue est fixée à 10. Madame Antonia Bischof, Monsieur Stéphane Gattoni et Madame Anne Zürcher sont excusés.

Tous les membres du Conseil communal sont présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 novembre 2023
4. Communications
5. Questions orales
6. Budget 2024
 - a) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2024
 - b) Donner connaissance du budget des investissements 2024
 - c) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
7. Discuter et approuver un crédit de CHF 130'000.00 pour le bouclage de la conduite d'eau et la réfection de la route rue du Doubs – ruelle de la Baronne et donner compétence au Conseil communal pour le financement
8. Elections du bureau 2024
 - a) Du Président du Conseil général
 - b) Du premier Vice-président du Conseil général
 - c) Du deuxième Vice-président du Conseil général
 - d) Des scrutateurs

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 novembre 2023

Aucune remarque n'est formulée.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Urs Moser : je remercie une fois de plus l'auteure.

4. Communications

Conseil communal

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat :

Crèche et UAPE : vous avez certainement déjà entendu des bruits au village concernant la crèche et l'UAPE. Donc, comme il se doit, je vais vous donner des informations sur notre crèche et UAPE suite à toutes sortes de rumeurs qui courent. Au départ de notre Directrice, une nouvelle direction a été mise en place avec un nouveau Directeur, Monsieur Michael Grosjean. Des litiges sont alors apparus entre le personnel et le nouveau Directeur. Evidemment, la manière de fonctionner était différente. Suite à cela, le Conseil communal a nommé un médiateur pour aplanir les conflits : toujours impossible d'arriver à une entente. Après des mois de conflits, une séance où tous étaient présents (le Conseil communal, la Commission et tous les employés), nous sommes arrivés à une possibilité de conciliation. Nous avons engagé un coach à 20 % en la personne de Madame Pellaton pour seconder et assister la Direction et nous avons mis en place pour trois mois des répondants à la crèche et l'UAPE. Malheureusement, trois employées entretemps ont donné leur congé. Actuellement, on en est là et on peut espérer que cela va fonctionner. Cette semaine encore, nous allons remplacer les départs de la crèche. Plus de 20 candidats ont postulé.

Trottoir

Nous avons touché CHF 54'000.00 de subvention cantonale pour le trottoir Est du village.

Remerciements

A la clôture de cette séance, un apéro de fin d'année vous sera offert. Je remercie le Conseil général, le Conseil communal et tout le personnel pour le travail accompli. Bonnes Fêtes à tous et Bonne Année.

Conseil général

Monsieur le Président, Urs Moser : j'ai juste une remarque. Vous savez que justement les fêtes arrivent. Le procès-verbal de la séance de ce soir ne sera probablement prêt qu'après le 8 janvier 2024. Ne soyez donc pas surpris si on n'arrive pas à finaliser ce procès-verbal en 2023.

5. Questions orales

1) Monsieur Jean-Maurice Jobin : les membres des différentes commissions touchent des jetons de présence pour leur participation aux séances. Ces membres sont-ils rémunérés par des vacations s'ils prennent sur leur temps libre en dehors des séances pour préparer des dossiers ou autres activités liées à leur fonction ? Merci de votre réponse.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : c'est stipulé dans le cahier des charges de toutes les commissions : la commission n'a pas de compétence financière propre et ne peut engager des dépenses au nom de la Commune à moins qu'un crédit ne lui soit octroyé par le Conseil communal ou le Conseil général pour réaliser une étude ou un rapport sur un point précis.

Monsieur Jean-Maurice Jobin : je suis satisfait.

2) Monsieur Yann Chappatte : où est passée la halle polyvalente ? Le projet du nouveau bâtiment s'est déclaré comme une solution polyvalente qui a débouché sur la déconstruction de l'ancien bâtiment. Aujourd'hui, force est de constater que plusieurs décisions font que le nouveau bâtiment n'est pas considéré comme polyvalent. La dernière décision d'acquérir des tapis de protection est pour le moins étonnante. Tout d'abord, il est nécessaire de connaître le coût de cette dépense, puis il est nécessaire de savoir si un droit de retour existe car la situation est pour le moins embarrassante et inappropriée. Protéger un sol pour éviter de le nettoyer et à la place nettoyer ces mêmes protections, c'est assez cocasse ! Cette dépense est un non-sens économique. Quel est son coût ? Cette dépense est une incohérence écologique pour les scotchs qu'il faut utiliser pour les fixer. Cette dépense est une occupation inefficace du personnel communal pour le temps nécessaire aux tâches induites. Cette dépense est une perte de temps pour les locataires qui participent à l'installation. Cette dépense est une utilisation qui sera rendue compliquée, limitée, voire impossible par les utilisateurs usuels notamment l'école dans les semaines qui précéderont une manifestation. Cette dépense est finalement une hérésie par rapport à l'investissement initial consenti dans cette halle polyvalente. Ce bâtiment est devenu victime de règles d'utilisation alambiquées, inconséquentes. A relever encore ce point important : ce changement d'utilisation s'est fait hors révision du Règlement d'utilisation de la halle polyvalente, sans appréciation par le pouvoir législatif qui en est pourtant le responsable. Cette modification d'utilisation est donc à ce jour sans base réglementaire et ne doit pas s'appliquer. Pour terminer, je rappelle les trois points pour répondre à cette question : a) le coût d'acquisition des tapis, b) comment et à quelles conditions le retour au fournisseur peut-il se faire ? c) que fera à présent le Conseil communal en l'absence de directives d'utilisation ? Merci pour votre réponse.

Monsieur Raphaël Schärz : suite à différentes études, le Conseil communal a décidé d'acquérir ces tapis. Avant, il fallait protéger la halle avec des permafrix et ce n'était pas vraiment opportun. C'était aussi beaucoup de travail et de scotch utilisé, il n'en fallait pas moins que maintenant. Quant au coût de cet investissement, c'est entre CHF 20'000.00 et CHF 25'000.00. Une partie sera peut-être redonnée par la SED.

Monsieur Yann Chappatte : je suis partiellement satisfait.

3) Madame Carine Chappatte : à la suite des départs de trois Assistantes socio-éducatives à la crèche Croque-Pomme et à l'UAPE, je comprends que c'est l'occasion de renforcer l'équipe éducative en engageant une éducatrice de la petite enfance. Cependant, le changement de trois Assistantes socio-éducatives en trois Educatrices de la petite enfance représente un certain coût salarial. Le changement de classe 8 en 12 représente CHF 1'000.00 sans ajouter les charges sociales, à 100 % par mois et par poste. Avant d'effectuer les engagements, il serait nécessaire d'entreprendre diverses démarches, soit : identifier si le besoin de remplacer trois ASE par trois EDE est une nécessité opérationnelle impérieuse ou si ce nombre pourrait être réduit, identifier si les impacts financiers importants seront à la charge exclusive de la Commune ou pris à la répartition des charges. Il est utile de préciser que ces changements entraînent aussi une répercussion pour le Règlement sur le statut du personnel communal et plus particulièrement sur l'annexe 1. Celui-ci devra être voté préalablement par le Conseil général avant que les engagements puissent se faire. Il est nécessaire de ne pas revivre la situation particulière que nous avons vécue pendant plusieurs années jusqu'au Conseil général du 20 novembre 2023. Pour terminer, il n'est pas improbable que les postulations reçues soient très orientées EDE puisque malheureusement la mise en concours a été sur un type de poste. Comment le Conseil communal va-t-il traiter

la suite de ce dossier et comment se pose-t-il sur les considérations évoquées précédemment ? Merci pour votre réponse.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : nous avons donc mis en postulation ces trois postes. Nous avons environ 25 candidatures. Il y a des Educatrices et des Assistantes socio-éducatives. Il est clair que si on ne prend que des Educatrices, ça va coûter plus cher. Maintenant, ils vont recevoir ces candidatures demain et après-demain. Jeudi, on a une séance du Conseil communal et on pourra nommer trois personnes. Ça ne sera certainement pas trois Educatrices, je pense. Il faut voir ce qu'on nous propose aussi. Voilà ce que je peux dire pour le moment. J'espère qu'on pourra essayer de faire le moins de dépenses possible. On ne va pas forcément prendre trois Educatrices malgré qu'il les faudrait évidemment pour la formation. Ça c'est obligatoire. Ça devrait se boucler cette semaine.

Madame Carine Chappatte : je suis partiellement satisfaite.

6. Budget 2024

- a) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2024
- b) Donner connaissance du budget des investissements 2024
- c) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je n'ai pas d'information particulière si ce n'est qu'on a décidé de ne pas descendre les impôts et les différentes taxes. C'est l'ancien règlement des eaux qui s'applique. Je n'ai rien de spécial à dire.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame Séverine Bippert, Secrétaire-Caissière : je vais vous rappeler les éléments-clés du rapport que vous avez tous reçu avec des éléments un petit peu plus détaillés. Le Plan équilibre 22-26 établi par le Gouvernement cantonal doit permettre des économies de l'ordre de 33 millions avec 65 mesures. Plusieurs de ces mesures concernent en cascade les communes. Il y a une mesure dont on a déjà débattu ici qui est la mesure 105a prévoyant une contribution sur les salaires de 1.9 % sur 3 ans et qui ne sera pas appliquée pour les collaborateurs des Bois (validée par le Conseil général du 20.11.2023). Le budget est prévu sans cette mesure. La mesure 212b prévoit une diminution du subventionnement de l'accueil extra familial. Simplement, cette mesure a fait l'objet d'une consultation durant l'année, plusieurs communes ont fait part de différentes remarques qui devront être intégrées. Le Canton travaille à l'élaboration d'une nouvelle proposition. A ce jour, on n'a rien de définitif. On parle éventuellement d'une entrée en vigueur en août 2024. A ce stade, ce n'est pas intégré au budget. La mise en œuvre de la mesure 610 équivaut à une déduction d'environ CHF 45'000.00 sur l'impôt des frontaliers et a un impact direct sur le budget de cette année. Voilà pour les informations. Au niveau de la construction de ce budget, la Commission financière s'est réunie le 7 novembre 2023 et a examiné dans le détail les budgets de fonctionnement et d'investissement. Le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de CHF 54'749.00. La clôture du compte de fonctionnement avec les financements spéciaux présente un excédent de charges de CHF 72'699.00. Le budget des investissements se monte à CHF 274'000.00 sans l'investissement proposé au point suivant de l'ordre du jour de la présente séance (+ CHF 130'000.00). Comme Monsieur le Maire vous en a parlé avant, la proposition est de maintenir les montants actuellement en vigueur, soit le maintien de la quotité d'impôt à 2.15, pas de modification des taxes communales en vigueur (cf. pages

7 et 8 du rapport) et le maintien du taux de la taxe immobilière à 1.2 ‰ de la valeur officielle. Dans le total des investissements 2024 de CHF 274'000.00, on a la réfection du bureau communal pour CHF 42'000.00 (modifications au niveau des sols et des peintures), la rénovation de l'horloge de l'église pour CHF 50'000.00, l'entretien des routes pour CHF 50'000.00, la réfection de la route Sous-le-Mont pour CHF 40'000.00, un porte-outils (tondeuse-balayeuse) pour la voirie pour CHF 19'000.00, l'éclairage public pour CHF 20'000.00, la rénovation du local de voirie pour CHF 17'000.00 et la rénovation des façades de la STEP pour CHF 36'000.00. Concernant les résultats des comptes de financements spéciaux, en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, on a un budget négatif de CHF 30'950.00. Pour l'assainissement des eaux, on arrive à un résultat positif de CHF 12'300.00. Comme expliqué précédemment, c'est le règlement actuel qui a été appliqué pour le budget. Pour la gestion des déchets, on a quelque chose de très équilibré puisqu'on a un résultat positif de CHF 700.00. Dans les commentaires généraux, j'ai ressorti les éléments principaux :

Chapitre 0 / Administration générale

Au niveau du personnel, on a prévu un montant pour mon remplacement durant les deux prochaines années, ainsi que la formation de cadre en administration communale. Je vais faire, depuis le mois de janvier, la formation sur deux ans. C'est une formation qui est assez conséquente, on a donc prévu un remplacement partiel durant cette formation. Le Conseil communal a également validé l'engagement d'un apprenti à la rentrée scolaire du mois d'août de l'année prochaine. On doit également procéder au changement du serveur de téléphonie et des téléphones parce que notre serveur arrive en fin de vie. On n'a pas tellement d'autre choix que de le changer. Du moment qu'on a prévu dans les investissements de rénover quelque peu les locaux, on a prévu également de changer les trois bureaux qui sont au niveau du Secrétariat communal et les chaises. Dans les projets pour ce bâtiment, on a l'installation de serrures électroniques pour permettre de pouvoir gérer les droits d'accès parce qu'on a des clés qui circulent un peu partout. On a des gens qui viennent de l'extérieur et qui ont besoin d'avoir des accès sur des très courtes durées. On aimerait régler cette situation avec l'installation de serrures électroniques. L'idée c'est de pouvoir démarrer sur ce bâtiment et dans les années prochaines de pouvoir faire une installation similaire dans d'autres bâtiments. L'idée c'est de fonctionner avec les mêmes serrures qu'on a déjà à l'Espace communal pour, petit à petit, arriver à avoir quelque chose d'uniforme.

Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics – Défense

On a un montant prévu pour l'achat de casiers pour le SIS.

Chapitre 2 / Formation

Au niveau de l'école, il y a plusieurs achats de matériel et mobilier divers et l'acquisition de douze tablettes et d'un projecteur. Ce sont des tablettes qui sont en fin de vie et qui doivent être changées. On a également une augmentation de la contribution à la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont.

Chapitre 3 / Culture – sports – loisirs - églises

Au niveau de l'Espace communal, il est prévu la pose d'un grillage derrière les buts du terrain de sport pour éviter que les ballons détruisent la façade.

Chapitre 5 / Prévoyance sociale

Au niveau des structures d'accueil, le Conseil communal a validé l'engagement d'un civiliste depuis le mois de janvier pour une durée d'un peu plus de six mois. Est prévu aussi l'achat d'un four et d'un lave-vaisselle professionnels pour la cuisine de l'UAPE. Il y a eu une grosse augmentation du nombre de repas qui sont servis et la cuisine n'a pas suivi.

Chapitre 7 / Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Au niveau de la STEP, il y a un montant qui est prévu pour le curage des dépotoirs des eaux pluviales et l'étang des Murs et pour le cimetière, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie et l'assainissement du quart sud-est.

Chapitre 9 / Finances - impôts

En ce qui concerne la péréquation financière, l'année prochaine, nous serons contributeurs pour un montant de CHF 73'637.00.

Le Conseil communal recommande d'approuver le budget relatif à l'exercice 2024, ainsi que la quotité d'impôts et les diverses taxes communales. La Commission financière recommande également au Conseil général l'approbation du budget ainsi que de la quotité d'impôts et des taxes communales. Elle souligne que ce budget contient passablement de dépenses pertinentes d'entretien avec un effet unique sur 2024.

Monsieur le Président, Urs Moser : je remercie Madame Séverine Bippert pour sa présentation. On va passer en revue les questions et remarques en trois phases. La première phase c'est le budget de fonctionnement.

6a) Budget de fonctionnement

Personne ne souhaite s'exprimer.

6b) Budget des investissements

Monsieur Martial Farine : je viens d'apprendre, je n'ai pas pu trouver dans le budget, la rénovation de l'horloge de l'église pour CHF 50'000.00. Cette église appartient-elle à la Commune ? Appartient-elle à la Paroisse ? S'agit-il d'une subvention ? J'aimerais avoir quelques informations sur cet investissement.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : l'horloge appartient à la Commune. Elle a été payée par la Commune et c'est la Commune qui doit la réparer. Mais pas le clocher, uniquement l'horloge.

6c) Quotité d'impôts et autres taxes

Monsieur Yann Chappatte : j'ai une proposition de modification au point 3.2.2 concernant les taxes d'assainissement et de traitement des eaux. On sait qu'aujourd'hui on vote ces taxes. On est bien d'accord qu'il est très vraisemblable que d'ici l'été on aura voté le nouveau règlement qui définira une approche totalement différente. Néanmoins, indépendamment de cet état de fait, il est nécessaire de revenir sur ces taxes qui sont très élevées et qui font que chaque année on dégage un excédent de résultat au niveau de la STEP. J'en veux pour preuve qu'à fin 2022 le fonds STEP détenait environ CHF 750'000.00 pour simplifier, ce qui correspond environ à trois ans de réserves sur le fonds. Chaque année, depuis de très nombreuses années, on dégage toujours un excédent. L'idée n'est pas de faire une baisse qui soit drastique pour être à un point d'équilibre, voire pour perdre de l'argent, mais au minimum arriver à une situation qui tende vers le point d'équilibre. Une baisse dans ce cadre-là de 10 % serait possible. Ceci serait d'autant plus intéressant puisque de façon évidente la plupart de nos concitoyens sont chargés par l'inflation et si aujourd'hui on ne peut pas toucher, on a expliqué pourquoi, la quotité d'impôts, il serait bien que pour la taxe STEP un effort soit fait. En conséquence, une baisse de 10 % veut dire, pour le point b) de CHF 4.85 à CHF 4.35, pour le point d) de CHF 10.00 à CHF 9.00, pour le point e) de CHF 50.00 à CHF 45.00 et pour le point f) de CHF 30.00 à CHF 27.00. Ceci pour avoir une baisse linéaire de 10 %. Voilà la proposition qui est faite. Même si encore une fois ça risque d'être une décision qui deviendra caduque lorsqu'on votera le nouveau règlement. Mais c'est important

qu'on ait des taxes qui soient en adéquation lorsqu'on parlera de la tarification dans quelques mois.

Monsieur Germain Jobin : ça me paraît être de la dinette. On a refusé le plan de traitement des eaux lors de la dernière séance. On n'a même pas pu en causer. J'aimerais savoir à peu près ce que ça représente en moins. Est-ce que vous avez calculé ce que ça faisait en moins comme rentrées pour une année ?

Monsieur Yann Chappatte : affirmatif. CHF 25'000.00 pour l'ensemble de la Commune. Aujourd'hui, on présente un budget bénéficiaire de CHF 12'000.00, ce qui fait qu'on aurait moins CHF 12'000.00 si le budget se réalise dans son intégralité.

Monsieur Jean-Marc Boichat : j'aimerais quand même intervenir sur le fait que la STEP a 25 ans et ces prochaines années on devra réparer les machines pour plusieurs centaines de milliers de francs. Je ne vois pas l'utilité de baisser ces taxes.

Au vote, la proposition de réduction obtient les résultats suivants :

- Oui : 4
- Non : 12
- Abstentions : 2

La proposition de réduction est donc refusée.

Au vote, les points 6 a), b) et c) sont acceptés à l'unanimité.

7. Discuter et approuver un crédit de CHF 130'000.00 pour le bouclage de la conduite d'eau et la réfection de la route rue du Doubs – ruelle de la Baronne et donner compétence au Conseil communal pour le financement

Entrée en matière.

Monsieur Gaëtan Cattin : déjà lors de la législature précédente, il y avait déjà en discussion cette partie de bouclage entre l'Auberge de l'Ours et la ruelle de la Baronne afin de pouvoir garantir l'alimentation en eau lors de travaux ou de fuites sur ce secteur. En même temps, la réfection du tapis de cette route a été mise en avant suite au trou qui se prononce toujours plus à la croisée rue du Doubs – ruelle de la Baronne causé par le sous-sol instable. Par la même occasion, la conduite qui est entre la route cantonale et l'Auberge de l'Ours et datant des années 1939, je l'ai un petit peu vieillie je m'en excuse, sera remplacée. Ceci dans l'objectif de ne pas devoir rouvrir un tapis de macadam neuf dans un futur proche en cas de fuite potentielle. Le coût total s'élève à environ CHF 35'000.00 pour l'eau et environ CHF 95'000.00 pour le génie civil.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Alexandre Bossart : le délai pour la réalisation de ces travaux, c'est quand à peu près ? Je vais plus loin dans mes explications. La Commission énergie est en train de regarder pour le projet de chauffage à distance. Ça implique aussi des conduites. Si on approuve une fois un projet de chauffage à distance, dans une année, une année et demie, il faudra rouvrir encore une fois.

Monsieur Gaëtan Cattin : si c'est approuvé, dès que la météo en 2024 sera clémente, on attaque ce chantier. Après, il est possible de prévoir des tuyaux vacants. On peut poser des tuyaux libres, en attente, pour profiter de la fouille. D'ailleurs, La Goule, je ne l'ai pas précisé

avant, devra renforcer la ligne électrique. En même temps qu'on ouvrira la route, la ligne électrique sera renforcée. Sinon, ils devraient rouvrir. Ils voulaient faire ça cet automne et je leur ai demandé d'attendre.

Monsieur Antoine Claude : est-ce que Swisscom a été informé ? Parce que ce sont les champions pour creuser juste après.

Monsieur Gaëtan Cattin : encore pas. De toute façon, tous les services seront informés du chantier.

Monsieur Martial Farine : j'ai entendu le mot que la cuvette était due à la géologie du sous-sol. Est-ce qu'on est sûr qu'après les réparations qu'on va faire il n'y aura pas de problème par la suite ? Est-ce qu'on a fait des prospections ? Est-ce qu'on a fait quelque chose pour être sûr ?

Monsieur Gaëtan Cattin : des prospections n'ont pas été faites pour cette fois. Ça a déjà été fait au préalable. Il y a un gros tacon là au milieu. Dessous, c'est de la marne. Il y a une stabilisation qui sera faite, soit par une dalle en béton à 1.20 mètre du macadam ou alors une stabilisation comme ça se fait sur les chemins à l'extérieur.

Monsieur Martial Farine : ça c'est donc prévu dans les travaux ?

Monsieur Gaëtan Cattin : c'est prévu dans le devis.

Monsieur Jean-Maurice Jobin : je vous propose de me retirer étant donné que je suis partie prenante du projet en tant que Fontainier.

Monsieur Jean-Maurice Jobin quitte la salle.

Au vote, le point 7 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Maurice Jobin réintègre sa place.

8. Elections du bureau 2024

- a) Du Président du Conseil général
- b) Du premier Vice-président du Conseil général
- c) Du deuxième Vice-président du Conseil général
- d) Des scrutateurs

a) Election du Président du Conseil général

Monsieur Pierre-Yves Dubois : au nom du Groupe PS/Verts permettez-moi de remercier le Président actuel pour la façon dont il a mené les débats. Il a pris très à cœur sa tâche, en début d'année, il a mis sur pied une séance d'information à l'intention des nouveaux Conseillers. Il s'est également fortement impliqué dans la rédaction des nouveaux règlements et surtout du cahier des charges des commissions. Pour cela, nous lui en sommes très reconnaissants. Maintenant, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Martial Farine pour la Présidence l'année prochaine de notre auguste assemblée.

Monsieur le Président, Urs Moser : je vous propose de voter les postes in globo.

b) Election du premier Vice-président du Conseil général

Monsieur Yann Chappatte : le PCSI propose comme première Vice-présidente Madame Carine Chappatte.

c) Election du deuxième Vice-président du Conseil général

Monsieur Paul-Henri Jobin : le PDC propose la candidature de Monsieur Alexandre Bossart.

d) Election des scrutateurs

Monsieur Julien Pesacane : l'UDC propose la candidature de Monsieur Philippe Oppliger.

Monsieur Jean-Maurice Jobin : La liste libre propose la candidature de Monsieur Jean-Jacques Diraison.

Les personnes prénommées sont élues par acclamation.

Monsieur le Président, Urs Moser : je me permets de revenir sur l'énoncé de Monsieur Pierre-Yves Dubois. Effectivement, j'arrive au bout de l'aventure ou de la mésaventure. C'est selon ce qu'on pense. Tout d'abord, mes remerciements aux membres du Bureau du Conseil général pour la collaboration. On n'a pas eu des tâches hyper compliquées à traiter. Merci aussi aux membres du Conseil général pour la participation. A mon avis, il n'y a pas eu excessivement d'absences. Merci aux membres de l'exécutif et de l'administration communale pour la préparation des dossiers. Evidemment, mes encouragements au futur Bureau du Conseil général et notamment au futur Président à qui je remets symboliquement la cloche ! Je vous souhaite à toutes et tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année, une bonne et heureuse Année 2024 et évidemment plein succès ici. Je me permets de conclure avec un proverbe africain qui est de circonstance à une époque où l'individualisation domine un peu le collectif. Ce proverbe dit : si tu veux aller vite, marche seul, mais si tu veux aller loin, marchons ensemble. Merci de votre attention.

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur le Président, Urs Moser.

La séance est levée à 20h50.

Au nom du Conseil général
Les Bois

Le Président:

La Secrétaire :


Urs Moser


Marlyse Jobin